

# LIMALONGES

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2013

Le quatre février 2013, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du conseil municipal** : 28 janvier 2013

**Présents** : Messieurs et Mesdames : Boutin Jean-Pierre, Machet Annette, Lepesant Albert, Biraud Alain, Meunier Magaly, Poitevin René, Raymond Valette, Emmanuelle Quintard, , Airault Stéphanie, Guillaud Hervé

**Absents excusés** : SILLARD Virginie, Laurent Labrousse, Michel Perrain

**Absents** : Béatrice Mougou, Cluseau Nicolas

**Secrétaire de séance** : Alain Biraud

La séance étant déclarée ouverte, le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Il donne ensuite l'ordre du jour.

- **Prêt aménagement de la place de l'église** :

Considérant que le conseil municipal a décidé la réalisation du projet de réaménagement de la place de l'église, il y a lieu de recourir à un emprunt pour la somme de 150 000 €.

Après étude des propositions de 4 banques (crédit mutuel, caisse d'épargne, crédit agricole et banque postale) l'assemblée délibérante décide d'adopter le plan de financement du crédit agricole ainsi :

Contrat de prêt à taux fixe de 3.79 %

Durée du prêt : 15 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Frais de dossier : 225 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de prêt et les pièces afférentes au dossier.

- **Panneaux photovoltaïques**

Vote à main levée pour la continuité du projet : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

Etude de l'appel d'offres :

SUNETIC :	95 002.58 € HT	soit	113 623.09 € TTC
FACILASOL :	110 772.57 € HT	soit	132 483.99 € TTC
CECI 79 :	118 283.00 € HT	soit	141 466.47 € TTC

Après délibération, le conseil municipal décide de suivre l'avis du CRER et d'opter pour l'offre de SUNETIC, d'Angers, pour la somme de 113 623.09 € TTC.

- **Prêts Panneaux photovoltaïques**

Afin de financer les panneaux photovoltaïques, le maire propose de faire un prêt de 80 000 € sur 15 ans au lieu de 100 000 € et de compléter par un prêt à court terme.

Le dossier reste en attente de la proposition du crédit agricole pour les 2 prêts.

- **INRAP : Convention relative à la réalisation du diagnostic dénommé « rue de la caillaude et du stade » à Limalonges**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) concernant les modalités de réalisation des travaux de diagnostic sur la rue de la caillaude et la rue du stade : réalisation de sondage effectués mécaniquement ou manuellement permettant une exploration de près de 5 à 10 % de la superficie des travaux envisagés.

- **Achat débroussailleuse**

Après délibération sur la nécessité d'achat d'une débroussailleuse, le conseil municipal décide de commander chez Blanchard (Vienne) le modèle RL 213.K pour la somme de 2 003 € TTC.

- **Budget**

Le Conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'année 2013 dans la limite des 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente, soit 2012.

- **Recrutement d'un adjoint technique**

Suite à la procédure de recrutement d'un adjoint technique, le nombre de candidature s'élève à 35.

Le maire propose de recruter Daniel Gauvrit, connu des services puisqu'il a déjà travaillé 6 mois pour la commune en qualité de saisonnier.  
Après délibération, l'assemblée décide de recruter à l'unanimité par vote à bulletin secret Daniel Gauvrit.

- **Protection Sociale Complémentaire (santé)**

Le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leur agent, donne un cadre réglementaire sur la participation financière des employeurs.

Le montant de la participation peut être versé à l'agent seulement si celui ci adhère à un contrat « labellisé ».

L'avis du Comité technique du centre de gestion est nécessaire après décision du montant octroyé.

Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer 30 € par mois pour un Equivalent Temps Plein.

- **Indemnité de conseil**

Suite au départ de Madame Starcevic Chantal, Trésorière en remplacement à Sauzé-Vaussais, le conseil municipal décide de lui accorder une indemnité de gestion pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2012, soit une somme de 121.31 €.

- **Vente d'une partie de la carrière du bois de la Serpe**

Freddy Meunier souhaite acquérir environ 15 000 m<sup>2</sup> de terrain situé dans la carrière du bois de la Serpe.

Le conseil donne un accord de principe pour 0.15 € le M<sup>2</sup>, mais la surface reste à définir.

- **Avis sur l'enquête publique relative au parc éolien de Pliboux**

Le maire présente le projet de parc éolien de Pliboux. L'enquête publique a lieu du 22 janvier au 22 février 2013.

Après délibération, le conseil municipal vote à main levée à 8 pour et 2 contre.

- **Projet d'éoliennes le long de la N10**

Le maire présente un nouveau projet le long de la N10 direction Ruffec. Le conseil doit voter pour la réalisation du projet avant que la société Enertrag contacte les propriétaires.

Le conseil municipal décide de repousser la décision.